



VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉCISION N° 2024-188

SIGNATURE DU MARCHÉ N°2024-06 RELATIF A L'ORGANISATION D'UN SEJOUR AUX CANARIES POUR LES SENIORS DE LA COMMUNE DE VELIZY-VILLACOUBLAY, AVEC LA SOCIETE TIBO TOURS

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2122-22,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2123-1 et R2123-1,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 portant délégations du Conseil municipal au Maire,

CONSIDÉRANT la nécessité de passer un marché relatif à l'organisation d'un séjour aux Canaries pour les séniors de la Commune de Vélizy-Villacoublay,

CONSIDÉRANT qu'à ce titre, une consultation prenant la forme d'une procédure adaptée ouverte a été publiée sur le profil d'acheteur Maximilien et au BOAMP le vendredi 16 février 2024, avec une date limite de remise des offres fixée au vendredi 8 mars 2024 à 12h00,

CONSIDÉRANT que deux (2) entreprises ont remis une offre dans le délai imparti,

CONSIDÉRANT après analyse des offres, que la société TIBO TOURS a présenté l'offre la mieux-disante,

DÉCIDE

Article 1 : De passer un marché à procédure adaptée relatif à l'organisation d'un séjour aux Canaries pour les séniors, avec la société TIBO TOURS sise 15 rue Jean Roisin – 59027 LILLE.

Article 2 : Le nombre maximum de participants est fixé à 50.

Article 3 : Le montant de l'accord-cadre ne pourra excéder 59 000,00 € TTC.

Article 4 : La dépense est inscrite au budget communal conformément à la nomenclature comptable M57.

Article 5 : L'accord-cadre prend effet à compter de sa notification et les prestations s'exécuteront entre cette date et le 31 décembre 2024.

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Article 7 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 11/04/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20240411-DEC_2024_188-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024

Acte affiché du 16/04/2024 au 16/06/2024.